



Acte n° 2023D007
Délibération portant mise à jour du plan de financement du reliquaire

Le 06 mars 2023, à 20h30, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

Etaient présents : Marty Denis, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Routhe Jean-Paul, Blanc-Antès Danielle, Ducros Alexandre, Pietropoli Jean-Philippe, Jean Louis CORTESE, Lequeux Jean-Louis.

Etaient absent(s) excusé(s) : Selam Fatima, Joëlle DURAND, Faugères Karine, Frayssinet Sylvie, Verdier Jean-Pierre

Pouvoirs :

Karine FAUGERES donne pouvoir à Didier GOULESQUE
Sylvie FRAYSSINET donne pouvoir à Danielle BLANC-ANTES
Karine DURAND donne pouvoir à Sylvie RISSE
Fatima SELAM donne pouvoir à Denis MARTY
Sylvie PRAYSSINET donne pouvoir à Danielle BLANC ANTES
Jean Pierre VERDIER donne pouvoir à Roland BENAZECH

Le secrétariat a été assuré par : Jean Philippe PIETROPOLI

Le conseil municipal de la commune de Monestiés

Vu l'article L2121.29 du CGCT,

Vu l'inscription du reliquaire au titre des monuments historiques,

Vu la délibération 2023D004 en date du 26 janvier 2023,

Vu la mise à jour des taux de subventions sur les opérations de restaurations et sécurisations sur des objets protégés au titre des monuments historiques dans le Tarn :

- DRAC : 25%
- Région : 20%
- Département : 35 %

Considérant les devis retenus pour le projet : Restauration du cadre à hauteur de 8652.00 euros TTC et restauration des paperolles à hauteur de 3072.00 TTC euros

Considérant l'importance donnée à la conservation et à la restauration des objets et monuments classés ou inscrits de la commune,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

D'adopter le plan de financement du reliquaire comme présenté dans le tableau suivant :

Financiers	Taux de prise en charge au titre des objets inscrits	Montants des prises en charge (Euros HT)
Etat (DRAC Occitanie)	25%	2442.50
Région Occitanie	20%	1954.00
Département du Tarn	35%	3419.50
Mairie de Monestiés	20%	1954.00
TOTAL	100%	9770.00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Monesties, le 06/03/2023

Monsieur le Maire

Denis MARTY

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.